

# Lettre ouverte à Madame Marisol Touraine

## Ministre des Affaires sociales et de la santé

Publié le : 14/10/2016

Objet : dépistage organisé du cancer du sein.

Signataires : UFC-Que Choisir - Prescrire - Groupe Princesps - Collectif Cancer Rose

Madame la Ministre,

A votre demande, l'Institut national du cancer vient de rendre public, après une concertation du grand public et des parties prenantes, le rapport de la Concertation citoyenne et scientifique sur l'actuelle politique de dépistage organisé du cancer du sein. Celui-ci rejoint, en les actualisant, les constats dressés par de nombreux acteurs indépendants.

Ce rapport fait notamment le constat que le dépistage des cancers du sein fait l'objet d'une controverse scientifique et non d'un consensus, que ce soit sur la réalité ou l'importance des bénéfices attendus ou sur l'importance de ses effets indésirables, liés aux sur-diagnostics et sur-traitements, initialement sous-estimés. Il souligne la nécessité de poursuivre les recherches scientifiques pour essayer de lever les incertitudes actuelles. Le document insiste également sur le déséquilibre de la communication à destination des femmes en âge de participer au programme, qui relève davantage de l'injonction que de l'information, spécialement la campagne « Octobre Rose » et ses déclinaisons.

Le rapport émet de nombreuses autres propositions, et notamment : une évaluation du dispositif qui se penche sur la question du surdiagnostic et du surtraitement ; l'arrêt des dépistages chez les femmes âgées de moins de 50 ans sans facteur de risque ; l'arrêt ou la transformation profonde du dépistage organisé chez les femmes âgées de 50 ans ou plus. L'idée est d'établir des grilles de risque permettant de personnaliser la décision de dépister ou de ne pas dépister, et de faire passer l'information par les médecins généralistes.

Ce rapport appelle naturellement des actions fortes, et c'est pourquoi nous accueillons favorablement l'annonce par votre Ministère, d'ici la fin de l'année, d'un plan de rénovation du dépistage organisé du cancer du sein. Dans ce cadre, nous souhaiterions attirer votre attention sur deux points qui doivent constituer, à notre avis, le fondement de cette politique : le droit des femmes à un choix libre et éclairé de s'inscrire ou non dans les démarches de dépistage organisé ; la prise en compte de l'absence de consensus scientifique à propos du dépistage et des critiques de la Concertation citoyenne et scientifique sur son organisation. Ce droit et cette prise en compte n'auront de réalité qu'à deux conditions.

D'une part, l'information disponible, tant pour les femmes que pour les professionnels de santé, doit être rendue plus objective, en présentant aussi bien les avantages que les inconvénients du dépistage, à partir des données de la science, recensées par exemple dans le rapport de la Concertation citoyenne et scientifique.

D'autre part, les médecins doivent être mis en situation de délivrer une information non biaisée à leurs patientes. Cela suppose une formation adéquate des professionnels de santé concernés, afin qu'ils soient en mesure d'expliquer la controverse, les effets indésirables et les inconnues du dépistage. Par ailleurs, il est indispensable que soit retiré des critères de la rémunération sur objectifs de santé publique des médecins généralistes le niveau de participation de leur patientèle au

dépistage du cancer du sein. C'est seulement ainsi que les femmes pourront en toute confiance se tourner vers leur médecin pour discuter de leur choix, comme elles sont déjà 56 % à le faire.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à nos propositions, et vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre plus haute considération.

*Signataires :*

Alain BAZOT, Président de l'UFC-Que Choisir

Paul AYMON, Porte-parole du groupe PRINCEPS

Dr Cécile BOUR, Collectif Cancer Rose

Bruno TOUSSAINT, Directeur éditorial de Prescrire